



Cgt-Educ' Action 06

34 bd Jean Jaurès 06300 Nice

06.62.01.08.93 2degre06@cgteducationnice.org



DECLARATION PRÉALABLE DE LA CGT EDUC'ACTION AU CTA DU 11 NOVEMBRE 2014

1 Bilan de la rentrée

Une rentrée en trompe l'œil : la mise en place de la contre-réforme des rythmes scolaires a occulté toutes les difficultés inhérentes à chaque établissement de l'Académie.

On n'a pas parlé du manque de professeurs à la fin du Mouvement du 1^{er} degré, 2 à ce jour, ce qui a eu pour conséquences l'emploi massif des remplaçants sur ces postes vacants...donc plus de moyens de remplacement.

Dans le second degré, seule l'action de grève des personnels du Lycée Hutinel, le jour de la rentrée a permis d'obtenir une partie des heures règlementaires que l'Administration doit aux élèves.

Aucune amélioration dans les effectifs des classes, moins de TZR, recours de plus en plus fréquent aux contractuels, voire aux vacataires. Ces recrutements précaires menacent même de réapparaître dans le 1^{er} degré, quarante ans après leur disparition !

Le manque de personnels dans toutes les catégories professionnelles (surveillance, santé, accompagnement des enfants handicapés) donne un sentiment d'un service Public au rabais et tout le professionnalisme de chacun et chacune ne pallie pas à cette dégradation, qui entraîne une réelle souffrance au travail.

Mais L'Administration peut continuer à se targuer d'une rentrée techniquement réussie, comme vous allez probablement le faire aujourd'hui !

2 Mouvement spécifique

Vous allez nous consulter aujourd'hui sur les postes spécifiques nationaux.

Nous vous rappelons à cette occasion ce que la CGT Educ'action a dénoncé au ministère et devant l'Inspection générale :

- Les postes spécifiques sont retirés du mouvement inter-académique, ce qui limite les possibilités de mutation.
- De nombreux postes spécifiques ne sont pas pourvus depuis plusieurs mouvements.
- Une méconnaissance de l'étiquetage des postes et des personnels par les rectorats.
- Une méconnaissance des disciplines de recrutement des personnels par les rectorats.
- Une méconnaissance de ce mouvement par les rectorats.
- Le manque de publicité sur ces postes.
- Une lisibilité pas toujours évidente sur les serveurs académiques.

Pour la CGT Educ'action, il faut éclaircir le mouvement spécifique qu'il soit national ou académique.

Il y a un manque de clarté et de publicité à propos des postes, un manque de transparence sur les affectations, qui sont faites exclusivement à la discrétion des inspecteurs (avec toutes les dérives que cela peut entraîner : favoritisme, copinage..). Les collègues le vivent comme une injustice. Le « mouvement spécifique académique » (qui n'a rien d'un mouvement), par son

fonctionnement, ne nous semble pas garantir l'équité et l'égalité de traitement des demandes. Seuls un vrai barème et une vraie commission paritaire le permettraient. Les groupes de travail réunis dans lesquels siègent les élus paritaires ne sont que des chambres d'enregistrement de décisions prises à priori. Très souvent, les inspecteurs des disciplines concernées ne sont même pas présents pour justifier de leur choix.

Nous ne pouvons qu'être très réticents à la création nette de 16 nouveaux postes SPEN alors que 31 de ces postes restent vacants.

3 Elections

Nous avons dénoncé l'organisation des dernières élections professionnelles qui avait eu pour principale conséquence une baisse très sensible de la participation.

Force est de constater que la leçon n'a pas été retenue. La procédure est toujours aussi lourde et rébarbative. A ce jour, moins de 20% des collègues ont créé leur compte électeur !

A cela s'ajoute les conditions désastreuses de la préparation de ces élections professionnelles qui nous inquiètent beaucoup : quasiment pas de réunions de préparation, dysfonctionnements de Candelec en début de procédure, procédures changeantes, saturation des services chargés de la validation des candidatures, incompétences,

Plus grave : modification du nombre de candidats des listes des assistants de service social après la clôture du dépôt des listes !

Cerise sur le gâteau, le document reçu hier nous mettant en place, enfin, une possibilité d'envoi de la propagande électorale sur des listes de diffusion académique mais interdisant en contrepartie toute autre forme d'envoi par les organisations syndicales.

4 Salaires

Parlons salaires.

La situation des salaires, de la grille indiciaire et des déroulements de carrière dans la Fonction publique atteint des sommets catastrophiques.

En dépit de la réforme de la catégorie C vantée et mise en œuvre par le gouvernement, au 1er février 2014, le salaire minimum de la Fonction publique ne se situe qu'à 1,2 % au-dessus du SMIC. L'agent recruté à ce niveau, au bout de 10 ans de carrière, verra son salaire net mensuel ne progresser que de 25 euros, en étant pourtant passé du 1er au 6ème échelon.

Guère plus mirobolante est la situation de la catégorie B puisque, au 1er février 2014 (toujours en conséquence de la réforme évoquée ci-dessus), son niveau de recrutement se situera à 2,8 % au-dessus du SMIC et que, en 5 ans de carrière, le gain mensuel net sera inférieur à 50 euros.

Enfin, pour la catégorie A, le recrutement s'effectue à 11,5 % au-dessus du SMIC. Rappelons encore une fois qu'il se situait à 75 % il y a moins de 30 ans de cela.

La valeur du point, gelée depuis juillet 2010, n'arrête pas de se déprécier par rapport à l'inflation. Depuis janvier 2000, elle a perdu plus de 14 %.

Et non seulement, nos salaires de base sont en chute libre et nos carrières sont écrasées, mais il faut aussi faire face à des fonctions supplémentaires.

Suite aux réformes des retraites de 2003 et 2010, au dispositif de 2012 de départ à 60 ans dans le cadre des carrières longues et de la dernière réforme de 2013, les hausses des cotisations retraite ne cessent d'amputer le pouvoir d'achat des fonctionnaires. De 2010 à 2020, l'augmentation cumulée atteindra 3,25 %.

**Augmenter les salaires des agents de la Fonction publique, c'est donc urgent et juste...
Et c'est aussi possible !**

Rappelons d'abord une vérité première : la crise, c'est celle du système capitaliste. C'est bien la course folle aux profits qui l'a provoquée.

Pour la CGT, il n'est donc pas question d'accepter que ce soit la majorité des salariés qui en fasse les frais ; pas davantage les agents de la Fonction publique qui n'ont pas à être sacrifiés sur l'autel de la résorption de la dette publique.

5 Régime indemnitaire des IATSS

Nous rappelons à cette occasion que pour la CGT Educ'Action la revalorisation salariale passe par le relèvement du point d'indice et non par des jeux complexes de primes permettant des traitements différents entre les personnels et les académies. Nous refusons et condamnons toujours l'instauration de la PRF comme contraire à l'essence même du service public.